



Clinique pour petits animaux

Clinique vétérinaire 24/24 h à Lausanne
Informations aux propriétaires d'animaux

Tél: 021/ 612 11 11
Urgences: 0900 022 022 (2fr/min)

Visitez notre site internet : www.medivetsa.ch

Nous vous souhaitons à vous et à votre animal de compagnie un bon séjour à la clinique vétérinaire Médi-Vet et bien sûr un bon rétablissement ☺.

Cabinet Vétérinaire

Avenue de Montoie 47
1007 Lausanne

Tél: 021/ 612 11 11

Urgences: 0900 022 022 (2fr/min)

Fax: 021/612 11 12

 Whatsapp : 077 450 93 63
(pendant les horaires d'ouverture)

  Facebook/Instagram

Voici quelques informations importantes pour nos clients:

Bienvenue chez Médi-Vet, la première clinique vétérinaire ouverte 24h/24 et 7J/7 en Suisse Romande. Nous aimerions vous fournir quelques informations importantes quant à l'organisation de la clinique.

Horaires

Du lundi au vendredi, 8h00 à 18h30
Urgences: Nuit et week-end

Numéro de téléphone

+41 (0) 21 612 11 11
Les appels seront traités par notre réception de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Numéro de téléphone en urgence

Urgences: 0900 022 022 (2fr/min)



Obtenir des renseignements de mon animal hospitalisé

Tous les matins de 8h00 à 9h00, les vétérinaires font le tour des animaux hospitalisés. Les examens cliniques et les soins aux patients sont ensuite effectués. Pour ces raisons, vous ne recevez généralement pas d'appel du vétérinaire responsable avant 10h30. Merci de bien vouloir attendre cette heure-là avant de contacter le standard téléphonique. Nous vous rendons attentif au fait que des décisions médicales importantes sont à prendre régulièrement concernant votre animal. De ce fait, vous devez être joignable en tout temps lorsque votre animal est hospitalisé chez Médi-Vet.

Rendre visite à mon animal hospitalisé

Si l'état général de votre animal de compagnie le permet, vous pourrez sans problème lui rendre visite. Votre vétérinaire traitant se fera un plaisir de vous renseigner et de vous donner un rendez-vous.

Heures de visites :

Lundi au vendredi 14h00 à 17h30 sur rendez-vous

Les vétérinaires sur place le weekend doivent se concentrer aux soins des patients hospitalisés et aux urgences. C'est pourquoi, les visites ne sont (sauf exceptions) pas acceptées.

Si l'état général de votre animal devait se détériorer, vous serez rapidement informés et autorisés à venir lui rendre visite, également le weekend.

Du lundi au vendredi de 18h00 à 8h00 et le samedi/dimanche, un service d'urgences est assuré avec un personnel réduit. Cela comprend les soins aux patients hospitalisés ainsi que la prise en charge des urgences. De ce fait, un diagnostic n'est pas toujours possible et les examens complémentaires nécessaires seront réalisés plus tard si l'état général de l'animal le permet.

Pour les traitements d'urgences, vous devez composer le numéro d'urgence 0900 022 022 (2fr/min) afin d'optimiser la prise en charge de votre animal.



Service d'urgences et de weekend

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un service d'urgences. Le vétérinaire de garde est libre de traiter les animaux par ordre de gravité et non par ordre d'arrivée. Nous faisons donc appel à votre compréhension et à votre patience. De même, si vous vous rendez à la clinique sans avoir appelé le numéro d'urgences, votre temps d'attente pourrait être rallongé.

Votre animal sera ensuite pris en charge par le vétérinaire de garde et sera transféré le matin au vétérinaire responsable du service de jour.

Pendant le service d'urgences, un chirurgien est toujours disponible si une chirurgie d'urgence est nécessaire.

Communications weekend

Pendant le weekend, la communication par téléphone est réduite. Nous vous appelons uniquement lors d'un changement ou si une décision est à prendre (chirurgie, sortie, détérioration de l'état de votre animal). Autrement, la devise pas de nouvelles, bonnes nouvelles, s'applique.

Consultations

Lors de votre première consultation chez Médi-Vet, nous vous demandons de venir 15 minutes avant l'heure de votre rendez-vous afin d'établir le dossier de votre animal. Ceci évitera les retards dans les rendez-vous.

Informations générales



Les domaines de spécialisations offerts par la clinique Médi-Vet sont les suivants :

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Anesthésie, gestion de la douleur | <input type="radio"/> Médecine générale |
| <input type="radio"/> Cardiologie (Jeudi) | <input type="radio"/> Médecine d'urgence |
| <input type="radio"/> Chirurgie | <input type="radio"/> Ophtalmologie (Jeudi) |
| <input type="radio"/> Dermatologie (Lundi et mercredi) | <input type="radio"/> Radiologie (Scanner (CT), radiographie, échographie) |
| <input type="radio"/> Médecine interne (Endoscopie) | <input type="radio"/> Dentisterie (lundi, mercredi, jeudi et vendredi) |

Un animal ayant fini sa croissance doit être à jeun avant une anesthésie générale et, en règle générale, également avant une consultation pour bilan d'extension (privation d'aliments 8 h avant, la consommation d'eau est cependant autorisée).

Pour des conditions d'organisation, il ne vous est pas possible d'accompagner votre animal pour des examens complémentaires tels que des radiographies ou lors d'une anesthésie générale par exemple.

Une prestation de services n'excédant pas 500 CHF se paie comptant en espèces ou par carte (VISA, Mastercard, Postfinance, Maestro).

Coûts

Si les examens et traitements planifiés dépassent ce montant, une estimation des coûts écrite est établie. Votre signature est alors nécessaire avant que le traitement de votre animal puisse être effectué. Nous vous demandons de régler comptant la moitié de l'estimation des coûts lors de l'entrée en hospitalisation de votre animal.

La seconde partie des frais se paie sur facture réglable sous 30 jours.

Une possibilité de paiement avec Swissbilling est possible et vous permet de régler votre facture de façon échelonnée (3 mensualités). Toutefois, un intérêt de 2% est additionné au coût total. Une fois les démarches entreprises avec Swissbilling, il n'est plus possible de régler la facture chez Médivet ! L'acompte reste malgré tout obligatoire.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte éventuelle d'objets apportés tels que linges, couvertures, paniers, jouets, laisses, caisses, etc.